

Attestation

LRQA atteste que la société :

AMPHENOL SOCAPEX

948 Promenade de l'Arve, 74311 Thyez, France

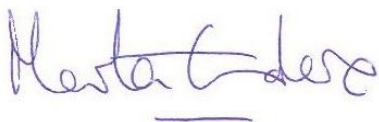
respecte les dispositions relatives à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément au :

Décret 2021-461 du 16 avril 2021

Numéro(s) d'approbation : Décret Plastique – 00039995

La portée de cette attestation concerne les activités suivantes :

Conception, production et vente de connecteurs et autres solutions d'interconnexion électriques et de fibres optiques



Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA France SAS



1. Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ;
- suivi le cas échéant des constats antérieurs.

Audit en présentiel

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « Conception, production et vente de connecteurs et autres solutions d'interconnexion électriques et de fibres optiques », sous réserve d'approbation en revue technique.

Forces

- Compétence du service HSE.
- Beaucoup de transport/manipulation des granulés sur une dalle lisse propice au ramassage de ces granulés.
- Les bonnes pratiques à la maîtrise des granulés sont effectives en atelier. Aucun granulé visible au sol constaté lors de l'audit.
- Zone déchets bien tenue et bennes recevant les granulés étanches.
- Aspirateur sans sac disponible à l'atelier moulage.

Faiblesses

- Une NCM1 concernant Article 1 « L'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi. »

L'organisme avait juste mis l'attestation fournie par LRQA.

La non-conformité a été levée le 18 mars 2026